

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 22 novembre 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187923001**

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de deux prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 5 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes) .

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187923001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de deux prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 5 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)

À sa séance du 31 octobre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 7 novembre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des ressources humaines ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le Service avait annulé en août dernier un appel d'offres pour les mêmes services professionnels que ceux prévus au présent dossier, en raison de la présence d'un seul soumissionnaire conforme. Le nouvel appel d'offres a permis de recevoir trois soumissions. C'est néanmoins le fournisseur actuel, Morneau Shepell, qui a remporté l'appel d'offres.

La Commission a constaté que la grille pour l'évaluation qualitative des offres reçues comportait une dizaine de critères. Les membres ont bien compris que l'adjudicataire a obtenu le meilleur pointage, après pondération des notes obtenues pour l'évaluation qualitative et du prix soumis. Ils ont invité le Service à ajouter au sommaire décisionnel le détail de la formule de calcul retenue pour l'établissement du pointage final obtenu par les soumissionnaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187923001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.